



Dimitri Montanini (à g.) et ses équipes ont remis la machine le 18 novembre à la protection civile ukrainienne. VAN FOR LIFE

Leur convoi redonne vie aux terres minées

VERSOIX L'association Van for Life a livré une seconde démineuse en Ukraine le 18 novembre, à la veille du 1000e jour de guerre.

PAR CAROLINE GEBHARD

Un terrain de foot. C'est à peu près la surface qu'une démineuse de la Fondation Digger est en mesure de rendre quotidiennement au peuple ukrainien. La semaine dernière, une deuxième machine conçue par l'organisation à but non lucratif basée à Tavannes (BE) est entrée en fonction dans le centre du pays. Là aussi, c'est l'association Van for Life, de Versoix, qui s'est occupée de l'amener à bon port. Avec une portée tristement symbolique.



Nos machines sont testées avec des charges explosives qui vont jusqu'à 8 kg."

FRÉDÉRIC GUERNE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA FONDATION DIGGER

Remis le 18 novembre à la protection civile ukrainienne, ce monstre blindé a été livré la veille du 1000e jour du conflit russo-ukrainien. «Je m'en suis aperçu en arrivant là-bas, relate Dimitri Montanini, président de Van for Life. C'est le genre d'anniversaire qu'on s'abstiendrait volontiers de célébrer, et le genre de cadeau que l'on préférerait ne pas devoir offrir.»

Il y a un peu plus d'un an, il avait déjà avalé des centaines de kilomètres et patienté près de douze heures à la douane polonaise pour faire entrer dans le pays une première démineuse, payée par la Confédération suisse. Celle qui vient d'être acheminée a été financée,

quant à elle, grâce aux dons récoltés par la Chaîne du Bonheur. Son prix? Plus d'un million de francs. Un montant qui comprend le coût du robot, mais également un atelier mobile tout équipé qui doit lui permettre de tenir le choc sur la durée.

Il faut dire que l'appareil, commandé à distance pour ne pas mettre en danger les opérateurs, est loin d'être ménagé. «Il concasse le sol avec les mines qui s'y trouvent, explique Frédéric Guerne, directeur général de la Fondation Digger. Une sur deux est broyée, l'autre explose.»

Lorsque le sol contient des mines antipersonnel, l'engin ne risque strictement rien. Mais lorsqu'il passe sur des mines antichars, c'est plus délicat. «C'est un défi d'ingénierie très poussé, expose Frédéric Guerne. Nos machines sont testées avec des charges explosives qui vont jusqu'à 8 kg. C'est un stress énorme pour elles. On n'en a jamais perdu jusque-là, mais ce n'est pas dit que l'une d'elles ne s'enflamme pas un jour.»

Champ de guerre inhabituel

La Fondation Digger sait de quoi elle parle, elle qui affiche près de trente ans d'activité au compteur. Malgré cette longue expérience, l'Ukraine s'est révélée bien différente de ce qu'elle avait connu jusque-là.

«La densité de mines antichars dépasse ce à quoi on est habitué, note le directeur. Nous faisons face à deux pays riches et fortement équipés, qui s'affrontent avec des lignes de chars. Et ça, c'est rare. On n'avait plus vu cela depuis la Deuxième Guerre mondiale.»

En plus de mille jours de conflit, le peuple ukrainien a perdu l'usage de milliers d'hectares. Impuissants, les agriculteurs ont dû renoncer à cultiver ces sols nourriciers, sur lesquels plus personne n'ose désormais s'aventurer.

Avec ses monstres d'acier, la Fondation Digger leur permet de regagner petit à petit du terrain. Routes, lignes électriques, conduites de gaz: les chantiers ne manquent pas. «On ne fait que du déminage humanitaire», insiste Frédéric Guerne. Le champ de bataille, ses machines s'en tiennent strictement éloignées.

Aider les civils à se nourrir, et tout simplement à survivre, c'est précisément ce que fait Van for Life depuis que les Russes ont attaqué le pays, il y a près de trois ans. En acheminant des

démineuses sur place, l'association ne fait que poursuivre sa mission, même si ses moyens ont tendance à se tarir.

Au chevet des réfugiés jetés sur les routes

«L'enthousiasme de 2022 n'est plus ce qu'il était, relève son président. Des donateurs continuent à nous suivre mais ce n'est pas suffisant.»

Depuis quelques mois, l'organisation versoisienne, que «La Côte» avait suivie en Ukraine en février 2023, a également décidé d'étendre ses activités à d'autres horizons (lire ci-dessous).

«On a toujours cette capacité à faire beaucoup avec peu, mais il nous faudrait davantage de budget pour poursuivre nos actions, même en Ukraine», conclut Dimitri Montanini.

«Notre but, c'est aider les gens à tenir»

Depuis sa fondation, il y a près de trois ans, le constat de Van for Life est le même: «On ne peut pas laisser des gens mourir sur les routes sur le continent le plus riche du monde», résume son président. Après l'Ukraine, où elle a dépêché son tout premier convoi en mars 2022, l'association versoisienne a étendu son champ d'activité aux frontières gréco-turque et polono-biélorusse ainsi qu'à Calais, «où se massent des milliers de réfugiés dans des conditions inhumaines».

La priorité, sur ces terres où les gens sont en déplacement permanent, c'est d'apporter ses soins de première nécessité grâce à des unités mobiles médicalisées, explique Dimitri Montanini. «Beaucoup ont des blessures ou autres traumatismes et il s'agit de les traiter avant qu'ils ne s'aggravent. Notre but, c'est de les aider à tenir debout et de préserver leur intégrité physique, pas de favoriser des passages de frontière. Nous ne sommes pas là pour porter un jugement, nous agissons simplement selon les conventions des droits humains.»

Agressée au couteau, elle le défend

TRIBUNAL

Un quadragénaire avait asséné plusieurs coups de couteau à son épouse après avoir bu de l'alcool.

Emir* avait-il vraiment l'intention de blesser sa femme lorsque, un soir de novembre 2022, il lui a asséné plusieurs coups de couteau, dont l'un avait pénétré de 7 cm dans l'abdomen? C'est la question à laquelle devra répondre le Tribunal d'arrondissement de La Côte.

Ex-agent de sécurité et employé de La Poste, le prévenu, sans casier judiciaire, est marié depuis quinze ans avec Megan*. L'état de santé du quadragénaire, qui souffre d'une maladie auto-immune et d'un trouble schizotypique, s'est nettement dégradé début 2022, le poussant à arrêter de travailler.

Pour pallier le manque d'effet des médicaments, Emir consomme de l'alcool et du cannabis. Il aura d'ailleurs un accident de la route en août 2022, sous l'emprise de drogues.

par son mari, qui ne voulait pas se laisser désarmer. A la vue du sang qui s'échappait du ventre de sa compagne, Emir a réalisé et appelé la police. Décompensé psychologiquement, il n'a presque aucun souvenir des faits.

Pour le procureur, Jérémie Rapin, «c'est seulement par chance» que le coup au ventre n'a pas touché d'organe. Le magistrat estime qu'Emir s'est rendu coupable de tentative de lésions corporelles graves. Pour ces faits, ainsi que les infractions routières et la consommation de drogue, il a requis 24 mois de prison, assortis d'un sursis de 5 ans, ainsi qu'une amende de 1000 francs et un contrôle d'abstinence.

Opérée en urgence, Megan a pu sortir de l'hôpital rapidement et ses jours n'ont jamais été en danger. Emmené par la police, Emir a été pris en charge, à sa demande, par un hôpital psychiatrique. Désormais abstinente, il suit un nouveau traitement plus adapté et est au bénéfice de l'assurance invalidité. Depuis son retour au domicile conjugal, aucune crise similaire n'est survenue.



A ce moment-là, j'ai surtout cru qu'il allait se faire du mal à lui."

MEGAN
ÉPOUSE DU PRÉVENU

Alcool et drogues comme médicament

Mais c'est en novembre que le drame se produit. Ce soir-là, Emir a bu la quasi-totalité d'une bouteille de rhum et a ressassé longuement ses problèmes personnels. Les époux relatent qu'il n'y a pas eu de conflit particulier, même si l'acte d'accusation parle d'une crise d'Emir lorsqu'il a vu que la bouteille était vide.

Alors que Megan est en train de se préparer, son époux la rejoint à la salle de bains avec un couteau, menaçant de se suicider.

«A ce moment-là, j'ai surtout cru qu'il allait se faire du mal à lui. Si je suis restée dans la pièce, c'était pour récupérer ce couteau», a raconté Megan, lundi, devant la cour. Ayant renoncé à porter plainte contre son époux, elle comparait en tant que témoin.

C'est en essayant de le dissuader qu'elle aurait été blessée

Avocate du prévenu, Irina Brodard-Lopez a quant à elle plaidé la libération des charges liées au drame. Rappelant la détresse psychologique de son client, elle a souligné qu'aucun élément objectif n'indiquait qu'il a eu la volonté – ou s'est accommodé du risque – de blesser Megan. Si le doute subsiste sur son intention, il faudrait, selon elle, retenir uniquement les lésions corporelles simples, qui ne sont poursuivies que sur plainte.

Le jugement sera rendu lundi prochain. **ROJ**

*Prénoms d'emprunt

REPAS SOLIDAIRE

NYON

Pro Senectute Vaud et la Ville s'associent pour organiser un dîner de Noël, mardi 24 décembre, dès 11h30, à la salle communale, à destination des seniors de la région, promettant un «moment chaleureux autour d'un repas convivial», selon le communiqué des organisateurs. L'objectif: lutter contre l'isolement et la solitude lors des fêtes. **LC**
Réservation obligatoire (30 fr. le repas), jusqu'à aujourd'hui mardi, au 079 198 58 52 ou evelyne.fallet@vd.prosenectute.ch